

## Brevet Grand Gibier

L'ADCGG 37 a le plaisir d'organiser la septième session du brevet Grand Gibier dans le département.

**Dimanche 10 juin 2007 à 8h30 à Loches – Espace Agnès Sorel.**

En attendant cette date, nos candidats révisent studieusement. Nous leurs souhaitons bonne chance avec nos sincères encouragements.

### Les différents formateurs du Brevet Grand Gibier :

Hugues PROT, Jean-Paul GAULTIER, Alain RIPPE, Hubert SOREAU, Jacques BIGOT.

### Les prochaines soirées de révisions auront lieu aux dates prévues :

• **Vendredi 27 avril 2007 :**

à la FDC Tours à 20 heures.

**La chasse à l'arc, les chiens, la recherche, les honneurs.**

Avec Guillaume FAVIER, technicien à FDC37

• **Vendredi 4 mai 2007 :**

à la FDC Tours à 20 heures.

**Diaporama sur la sylviculture.**

• **Dimanche 13 mai 2007 :**

sortie en forêt de Verneuil-sur-Indre à 15 heures à la salle des fêtes.

**Faune et flore.**

Avec Bernard HUEZ, garde Forestier du Domaine de Verneuil.

• **Samedi 26 mai :**

Stand de tir de Chanceaux/Choisille  
**Epreuves de tir.**

## Pêle-Mêle :

### Vers une chasse aseptisée.

**T**u chasses ou tu prélèves, tel est le titre de l'éditorial d'Éric JOLY dans le dernier numéro de Voyages de Chasse. La question est posée et bien posée. En effet, que cela soit à travers d'articles dans la presse spécialisée ou de reportages télévisuels, on ne peut que noter une évolution des termes employés dans le vocabulaire dédié à notre passion. Nous sommes entrés, mes chers amis, dans l'ère du *cynégétiquement correct*. Certes l'acte de chasse est toujours le même mais, dans sa finalité, il semble qu'une légère modification soit intervenue. La mort de l'animal chassé n'est plus l'aboutissement ultime de la quête du Nemrod, non, c'est le prélèvement cynégétique qui est désormais d'actualité. Nous ne tuons plus, mes frères, nous prélevons !

Aurions-nous fait quelque chose de si répréhensible envers la société civile que nous en soyons rendus à masquer la réalité ?

Notre passion serait-elle à ce point inavouable que nous en soyons réduits à utiliser des subterfuges linguistiques ?

N'en déplaise à certains, nous chassons pour tuer. Car c'est dans ce moment d'éternité pendant lequel l'animal passe de vie à trépas que tout se cristallise, que tout s'accomplit et que tout se défait. Quête, chien(s), attente, affût, lancé, envol... tout ne se fait et ne vit que pour ce moment rare et furtif dans lequel, enfin, l'homme de chasse se réalise. Sans ce dénouement, l'accomplissement n'est pas total.

C'est cette réalité que nous ne pouvons et devons masquer, aussi bien à travers les mots qu'à travers les images.



Idem en effet dans la presse écrite, où nous retrouvons la même volonté du « paraître correct ». Ainsi pour les photographies illustrant les articles, et sans pour autant tomber dans le macabre en montrant des carcasses sanguinolentes d'animaux (ce qui n'a bien sûr aucun intérêt), il semble que la moindre goutte de sang visible entraîne une fin de non-parution, et ce, même si, quelle ironie, la publication est faite par une presse s'adressant exclusivement à des chasseurs.

Certes tout ceci n'est pas bien grave, j'en conviens, cependant il me semble important de ne pas faire abstraction de la réalité de la chasse. Traque, poursuite, prise et mort de l'animal fut et sera toujours cette réalité, ce qu'est et ce que sera toujours la chasse. Il nous appartient de transmettre aux générations futures cette chasse que nous aimons et que nous défendons avec toute l'éthique et les rites qui l'entourent, car c'est seulement de cette façon, en n'éluant pas cette réalité, que nos enfants sauront ce qu'est la Nature et tout ce qui s'y rapporte, entre autre que les escalopes et autres bavettes ne s'y promènent pas sous cellophane. ●

JH GAUVIN

# à COR & à TIR

Le bulletin d'Information de l'ADCGG 37



N°04

## Edito

Les 21 et 22 avril prochains aura lieu la première exposition de trophées dans le département d'Indre-et-Loire. Elle

permettra de valider notre première année de plan de chasse qualitatif. Cette méthode de gestion reste le meilleur outil pour contribuer au vieillissement des mâles, garantir l'équilibre du sex-ratio et de la structure d'âge ainsi que le respect de la dynamique des populations et la régulation des effectifs.

La présentation de 500 à 600 cerfs va nous permettre, enfin, de déterminer le taux de réalisation précis des attributions et d'apporter un argument au développement de l'espèce dans certains secteurs. Le plan de

chasse qualitatif devra rapidement être associé, en termes d'attribution, au respect de la règle des trois tiers : 1/3 de cerfs, 1/3 de biches, 1/3 de faons, afin d'éviter une augmentation progressive des effectifs de biches reproductrices, donc de faons. Dans les secteurs en plan de chasse minimum, il est nécessaire de contrôler les réalisations, mais aussi d'appliquer la loi chasse en cas de non réalisation...

Bien appliqué, le plan de chasse qualitatif reste un bel outil pour la gestion de l'espèce, et les spécialistes présents au Moulin du Pré vous le diront : il n'a aucune incidence sur le taux de réalisation des plans de chasse.

*Venez nombreux !*

Le Président de l'A.D.C.G.G - Hugues PROT

1<sup>er</sup> semestre 2007

## Sommaire



**A propos de ...  
Sangliers, dégâts :  
le casse-tête...**

p. 2

p. 3

**Le brevet  
Grand Gibier :**

La septième session du brevet Grand Gibier dans le département.

p. 4

**Pêle-mêle :  
Vers une chasse  
aseptisée.**

p. 4

La journée des associations à Thilouze.

p. 4

## Trophées d'ici et d'ailleurs :

Trophées de Touraine...



## La journée des associations à Thilouze

Rendez-vous est pris les 18 et 19 août 2007. Venez nombreux nous rencontrer au stand de notre association. Nous vous y accueillerons avec grand plaisir !

### L'ours du bulletin à COR & à TIR

Directeur de la publication : Hugues PROT.  
Ont collaboré à ce numéro :  
Rédaction : J-P GAULTIER.  
Conception et réalisation : Nicolas GAULTIER.  
Photos : Hugues PROT • J-H GAUVIN •  
Impression : ORLÉANS REPROGRAPHIE.



## Adresses utiles :

• **Siège social de l'A.D.C.G.G.37 :**

Le Petit Marray  
37310 Chambourg sur Indre

• **Site internet :**

www.adcgg37.com

• **Responsable du brevet Grand Gibier :**

Hugues Prot au 02 47 59 04 63

## A propos de ...

# Sangliers, dégâts : le casse-tête !

Le Colloque National à Reims sur le sanglier, organisé par la FNC, a réuni les 1<sup>er</sup> et 2 mars derniers environ 400 personnes. L'ADCGG37 était représentée par son Président Hugues PROT.



Il existe un véritable mythe de cet animal qui représente l'imaginaire cynégétique avec la symbolique des trophées que représentent ses défenses.



Les nombreuses interventions de spécialistes et les exemples de gestion commentés ont retenu toute l'attention de l'assistance, ils serviront de support à cet article.

Au plan national, les populations de sanglier sont en stagnation par contre il est noté une forte progression dans la région Centre et l'ouest de la France en raison de l'absence quasi-totale de gestion de cette espèce.

Rappelons qu'il reste une production de la forêt ; résistant et prolifique il est le véritable fonds de chasse du Grand Gibier.

Sur toute la région P.A.C.A, il existe une nette corrélation entre les populations de sanglier et le nombre de chasseurs ou les timbres Grand Gibier pris chaque année. Mais attention, il reste l'animal sauvage, par excellence, réservoir de maladies, du fait de l'augmentation des densités de populations car le nombre de contacts et transmissions augmentent et la persistance des maladies s'accroît.

Sa chasse permet de grands moments de convivialité : l'augmentation des populations entraîne l'augmentation des équipages de chasseurs qui se partagent la venaison.

La battue constitue le principal mode de chasse de cette espèce et réunit toute la « famille » des participants à la chasse : tireurs, traqueurs et piqueux avec leurs chiens. Chacun connaît le rituel qui ponctue ces parties de chasse et son influence positive sur les rapports sociaux qui font tant défaut aujourd'hui.

Il est important de noter la stagnation des accidents de chasse au Grand Gibier face à

l'augmentation des populations : 54 % des accidents lors de chasse au Grand Gibier contre 46 % lors de la chasse au petit gibier.

- 60 % pour la chasse du sanglier (environ 445 000 prélèvements en 2004/2005)
- 23 % pour la chasse du chevreuil (environ 503 000 individus en 2004/2005)
- 17 % pour la chasse du cerf (environ 54 000 prélèvements en 2004/2005)

### Autres chiffres :

- 52 % des accidents ont lieu en battue,
- 29 % en petits groupes,
- 18 % en individuel,
- 1 % à l'approche.

À savoir aussi que 60 % des accidents sont causés par l'utilisation du fusil à canon lisse contre 34 % par l'emploi de la carabine à canon rayé.

Les chasseurs postés sont touchés à 77 % contre 23 % pour les traqueurs et 52 % d'entre eux sont atteints par tirs directs contre 48 % par ricochets.

Comme tous les chiffres statistiques globaux, il est important de les rapprocher du nombre de chasseurs qui pratiquent le mode de chasse concerné, le nombre d'animaux tués, voir le nombre de balles tirées ainsi que des zones géographiques concernées avant d'en tirer des conclusions souvent trop rapides.

Néanmoins il nous paraît utile, à l'occasion de cet article, de rappeler cette réalité que nous devons combattre à chaque action de chasse.

Comme pour les populations de sangliers, sur le plan National, les dégâts causés par le Grand Gibier sont stables depuis l'année 2000 avec 40,5 millions d'euros exclusivement financés par les chasseurs de Grand Gibier.

La répartition de cette somme (très rondelette) est la suivante :

- le sanglier représente 83 % des dégâts,
  - le cerf 14 %,
  - le chevreuil 3 %,
- aux différentes cultures que sont :
- le maïs pour 34 %
  - les céréales pour 25 %
  - les prairies pour 24 %.

Notons également qu'il est prélevé en France 21 sangliers aux 100 hectares de bois et que 12 750 communes sont indemnisées, soit 1/3 des communes françaises alors que 50 % d'entre elles prélèvent des sangliers.

Précisons aussi que 3 360 communes représentent 75 % des dégâts de sangliers dont 1 298 plus de 50 %.

Différentes modalités de prévention des dégâts de sangliers aux cultures existent comme la culture du blé barbu ou l'utilisation de répulsif ainsi que les clôtures et systèmes acoustiques de dissuasion, sans oublier l'agraineage : 1kg de maïs/jour/animal en période critique des semis. Cette disposition ne fonctionne malheureusement pas lorsque le maïs est en lait.

**Cet animal a pour vocation d'emmagasiner de la graisse en été : il reste une machine à faire des dégâts.**

Différentes études nous ont prouvé que l'agraineage de dissuasion n'est pas responsable de la problématique démographique de l'espèce. C'est bien son alimentation naturelle qui influe sur sa reproduction. Lors d'une année de forte glandée, le taux d'accroissement d'une population peut atteindre 211 %, contre 195 % pour une année de forte fainée et 130 % avec une alimentation de maïs.



Agraineage de dissuasion.

Des chiffres plus ou moins connus qui permettent de mieux comprendre les grandes variations possibles des populations et qui engagent une réflexion précise en matière de gestion.

On ne peut parler du sanglier sans citer François Magnien qui contribue depuis de longues années à enrichir notre connaissance sur cette espèce.

Il nous expose les résultats de son étude concernant les prélèvements de sangliers sur la zone de Verdun de 1995 à 1999 :

sur plus d'un millier de sangliers bagués et prélevés, 97 % d'entre eux n'atteignent pas l'âge de 3 ans et 93 % l'âge de 2 ans.

Il pense qu'il ne faut pas capitaliser et donc de tirer les femelles dans toutes les classes d'âge :

- 33 % de femelles de moins d'un an
- 33 % de femelles de 18 mois
- 33 % de femelles adultes

Ce prélèvement représentant 50 % du prélèvement total, en gardant un poids de prélèvement de 55 à 60 kg afin de maintenir la pression sur les marcassins et les jeunes animaux.

L'importance des consignes de tir devient primordiale pour maîtriser les populations : il faut enlever 80 % de la population de jeunes et jeunes adultes pour maîtriser l'accroissement, ces dernières assurant les 2/3 de la reproduction.

**Le marcassin n'a rien à faire sur un territoire en période de chasse.**

Aujourd'hui, la durée moyenne de vie du sanglier est de 2,2 ans, un chiffre qui semble nettement inférieur à celui des cervidés.

Les chiffres de l'étude précitée ne peuvent que nous interpeller sur la complexité de la gestion de l'espèce afin d'en maîtriser tous les paramètres.

De nombreux moyens ont été expérimentés pour tenter de résoudre la problématique : plan de gestion, plan de chasse, prélèvement minimum demandé etc..., ils sont souvent considérés comme trop rigides ou trop complexes.

Chacun s'accorde aujourd'hui à considérer que les unités de gestion redéfinies sur un département, sont la base de la gestion de cette espèce avec des bracelets ou « boutons » dont le prix peut être variable en fonction des zones de prélèvements.

La tentation est grande de penser que les bons résultats obtenus par les plans de chasse sur les cervidés et sur le petit gibier pourraient produire les mêmes effets positifs sur le sanglier.

Pour mieux comprendre rappelons qu'un plan de chasse, tel que nous en connaissons l'application actuelle en France, n'a pour base que le dénombrement d'une population concernée afin d'en déterminer l'accroissement et par conséquent le prélèvement possible.



Concernant le sanglier, le dénombrement est totalement impossible et son accroissement également (du simple au double et si nous connaissons le nombre de femelles...).

En conclusion après avoir vu que ce noble animal est souvent la base de notre activité cynégétique il serait regrettable que l'explosion de ses populations nous fasse effet boomrang : **ce serait mauvais pour l'espèce sanglier, ce serait très mauvais pour les chasseurs.**

Ajoutons que la baisse permanente de l'effectif chasseurs, donc des ressources du monde de la chasse, ne favorisera pas le règlement des dégâts : **il faut donc qu'une sérieuse prise de conscience s'installe dans l'esprit des chasseurs** pour maîtriser au plus près l'équation sangliers/dégâts.

Aujourd'hui seules les unités de gestion peuvent, semble-t-il, régler ce « casse-tête » : **décider du niveau de population en rapport avec la capacité à honorer les dégâts produits sur le territoire concerné.**

H.P - JPG



Site Internet de l'ADCGG 37 :

[www.adcgg37.com](http://www.adcgg37.com)

Vous êtes toujours nombreux à fréquenter notre site. Continuez...